Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601337-20251209-2025_12_05-DE

COMMUNE DE MISSIRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le **9 DECEMBRE** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIA se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christell MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Etaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, CARDIN Samuel, TEXIER Véronique, ROUGIÉ Alexandre, TOUZE Isabelle, LE CALLOCH Franck, Thierry LAMART, TOUZE Annie, ANGEE LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, SOMME Nicolas

Absentes donnant pouvoir : 1 – Diane KERRAND THERY donnant pouvoir à Alexandre ROUGIÉ
2 – Anne-Franck MAILLARD donnant pouvoir à Annie TOUZE

Virginie ANGEE LE FLOCH a été élu (e) secrétaire

N° 2025 - 12 – 05

OBJET : Contrat de maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre à l'Eglise 2026 - 2028

Madame le Maire indique que le contrat de maintenance à l'église doit être renouvelé avec la société Macé entreprises. Le présent contrat prendra effet au 1er janvier 2026 et son échéance le 31 décembre 2028. Le coût de la prestation s'élève à 210,00 € HT. Les prix seront révisés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de la main d'œuvre des Industries Mécaniques Electriques (ICHTrev-TS).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **renouvelle le contrat de maintenance**
- **autorise le Maire à signer le contrat**

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MARCY

Mairie de MISSIRIAC (Morbihan)